



Signification d'acte d'huissier

Par **eiki**, le **12/11/2014** à **00:18**

Bonjour/Bonsoir,

pour vous exposer rapidement mon problème, je suis comme beaucoup en difficulté financière en ce moment, des problèmes de santé m'ont empêché de travailler durant les 6 derniers mois et la paye s'en est forcément ressentie.

j'ai donc un passif auprès de la copro de l'ordre de 1500€ et voilà que ce week-end je reçois une signification d'acte d'huissier (j'avais reçu un avis de passage l'avant veille).

Alors ma 1ere question est: peuvent-ils m'envoyer un huissier comme ca (avec 152€ de frais ...) sans m'avoir auparavant envoyer de recommandé pour me demande de régler ma dette ?

2eme question: est-il possible d'éviter les frais d'huissier ? sachant que sur la signification ils m'appellent Madame au lieu de Monsieur.

acte remis au passage pas un cleric assarmenté des fois que ça aide.

je vous signal aussi que je l'ai eu la semaine d'avant pour leur signaler un problème avec les radiateurs et qu'ils ne m'en ont pas parlé

merci par avance